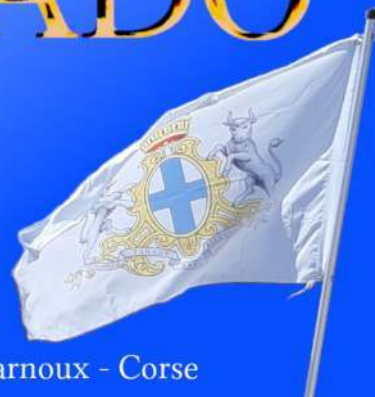




L'ACAMPADO

*"Soyez toujours prêts à témoigner
de l'Espérance qui est en vous."
(1Pet 3,15)*

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X
Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Alleins - Carnoux - Corse



DE QUELQUES NOTIONS UTILES SUR LA VOCATION

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

Bien que l'on puisse parler de vocation au sens large pour toutes les conditions dans lesquelles la Providence divine appelle les hommes à vivre, « *Dans la mesure où le principal auteur de toutes les conditions et de tous les dons et dispositions tant naturels que surnaturels, est Dieu lui-même.* » (Pie XII, « *Sedes sapientiae* » les instituts de vie parfaite, 1933), cependant, en langage chrétien, on réserve habituellement ce terme à un appel spécial adressé par Dieu à une âme, pour l'inviter à embrasser la vie sacerdotale ou la vie religieuse.

A) ÉLÉMENTS DE LA VOCATION

La vocation comporte deux éléments essentiels : l'un divin, l'autre ecclésiastique.

« *Nous tenons à ce que chacun sache que le fondement de toute*

INTENTION DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE



Pour les mères de famille

vie religieuse, sacerdotale et apostolique, c'est à dire la vocation divine, comporte 2 éléments essentiels : l'un divin et l'autre ecclésiastique. En ce qui concerne le premier, l'appel de Dieu, nous dirons qu'il est à ce point nécessaire pour embrasser l'état religieux ou sacerdotal que, s'il faisait défaut, on devrait affirmer que le fondement même sur quoi s'appuie tout l'édifice, fait défaut. Car celui que Dieu n'appelle pas, sa grâce ne le conduit ni ne l'assiste. » (Pie XII)

• **L'élément divin** de la vocation est une grâce spéciale qui n'est offerte qu'à certaines âmes. Le Nouveau

Testament insiste sur l'élection divine des saints apôtres. L'Épître aux hébreux enseigne que nul ne peut s'arroger l'honneur du sacerdoce, mais qu'on y est appelé par Dieu (Hb V,4).

Pie XII disait à ses séminaristes :

« *Donner Dieu aux hommes et les hommes à Dieu est une tâche si haute qu'on ne peut l'aborder sans une grâce particulière.* »

Pour la vocation religieuse, Jésus a dit qu'il n'était pas donné à tous de comprendre le conseil de chasteté (Mat XIX, 10).

Et St Pie X affirme qu'il n'est pas donné à tous d'embrasser la vie religieuse qui n'est le fait que d'un petit nombre.

Tous les chrétiens certes, sont appelés à la sainteté, tous les hommes doivent s'efforcer d'atteindre la perfection à laquelle Dieu les invite ; mais tous ne sont pas appelés à tendre à la perfection dans la vie religieuse qui a été justement nommée un état de perfection à acquérir. La grâce divine de la vocation agit à la fois sur l'intelligence et sur la volonté.

Pie IX, dans son encyclique « *Urbi Primum* » adressée aux supérieurs religieux en 1847, suggère, en énumérant ses effets, comment la grâce de la vocation agit sur l'intelligence.

« *Les religieux, dit-il, appelés par une grâce spéciale de Dieu, à pratiquer les conseils de la sagesse évangélique, n'estimant rien de comparable à la sublime science de Jésus-Christ, méprisant dans les sentiments d'une grande âme et d'un cœur invincible les choses de la terre pour ne considérer que celles du ciel, se sont montrés constamment appliqués à ces œuvres éminentes et à ces glorieux travaux par lesquels ils ont si bien mérité de l'Église catholique et des gouvernements temporels.* »

Dans une prière par lui composée pour les vocations, Pie XII s'exprime ainsi :

« Éclairez, Ô Seigneur Jésus, beaucoup d'âmes généreuses, des clairs rayons de l'Esprit-Saint, amour substantiel et éternel, et, par la puissante intercession de Marie, votre aimable Mère, suscitez et entretenez ardent en elles, le feu de votre charité, à la gloire du Père et du St Esprit. »

Ces textes, comme il se doit, parlent à la fois de l'action divine sur l'intelligence et sur la volonté.

Si une volonté attirée et fortifiée par la grâce de la vocation, est nécessaire pour embrasser l'état sacerdotal ou religieux, l'attrait sensible pour cet état est-il aussi requis ?

Non, du moins pas nécessairement. Très souvent, Dieu dont la sagesse agit avec suavité en même temps qu'avec la force donnera cet attrait. Il peut être un signe qui aide à discerner les vocations. Et l'absence de tout attrait sensible chez un candidat à la vie religieuse doit inviter à une grande prudence ceux qui ont à décider de cette vocation. L'attrait sensible n'est qu'un élément secondaire et en soi non indispensable de la vocation, qui peut se trouver en quelque sorte à l'état pur dans une âme qui, sans cet attrait voit l'idéal que Dieu lui propose et veut ce bien auquel l'attire la grâce élément divin de la vocation.

• **L'élément ecclésiastique**, qu'il soit lui aussi essentiel à la vocation

« Cela, dit Pie XII, est loin d'être en contradiction avec ce que nous avons dit de l'appel de Dieu, mais s'y trouve plutôt étroitement lié. La vocation divine à l'état religieux ou clérical, puisqu'elle destine quelqu'un à mener publiquement une vie de sanctification, et à exercer un ministère hiérarchique dans l'Église, société visible et hiérarchique, doit recevoir confirmation, acceptation et direction autorisées de la part des supérieurs, également hiérarchiques à qui a été confié par Dieu le gouvernement de l'Église. »

Ainsi sont décisifs en matière de vocation, pour le clergé séculier, l'appel de l'évêque aux Ordres, et pour les religieux, l'admission par le supérieur dans l'institut auquel on désire appartenir.

B) ESPÈCES DE VOCATIONS

La vocation sacrée se divise en vocation sacerdotale et vocation religieuse.

La vie religieuse est un état de perfection.

Le sacerdoce est un office relatif à des actes sacrés, très spécialement à l'oblation du sacrifice de la messe. St Thomas d'Aquin assigne 3 motifs à la diversité des vocations dans l'Église.

« - d'abord pour la perfection de l'Église elle-même.

Dans l'ordre naturel, nous voyons la perfection qui en Dieu est simple et unique, se réaliser chez les créatures sous des formes diverses et multiples.

Il en va de même pour la plénitude de la grâce, qui se trouve concentrée dans le Christ comme dans la tête.

Elle se répand dans ses membres sous des formes diverses pour que le Corps de l'Église soit parfait.

- la diversité des vocations est requise ensuite pour l'accomplissement des actions nécessaires à l'Église. Il faut en effet qu'à des actions diverses soient préposées des personnes différentes, si l'on veut que tout se fasse commodément sans confusion.

- Enfin, cette diversité intéresse la dignité et la beauté de l'Église qui consiste en un certain ordre. C'est ce que signifie cette parole : « devant la sagesse de Salomon ; devant les logements destinés à ses serviteurs et l'organisation en ordres distincts des gens qui le servaient, la reine de Saba était éperdue d'admiration »

(IIa IIae Q183 a2)

Qu'est-ce qui distingue la vocation religieuse de la vocation sacerdotale ?

• Le pouvoir sacerdotal qui repose sur le caractère sacerdotal conféré par le sacrement de l'ordre et que le religieux en tant que tel ne possède pas.

• La profession publique de suivre les conseils évangéliques qui fait le religieux et à laquelle le prêtre en tant que tel n'est pas tenu.

Cela ne veut pas dire que le prêtre ne soit pas tenu de tendre à la perfection. En un sens il y est plus tenu que le religieux non prêtre, car sa dignité est plus haute. Mais il n'y est pas tenu au titre de ce qui est propre au religieux ni de la même manière que celui-ci.

« Il est contraire à la vérité d'affirmer que l'état clérical en tant que tel et selon qu'il procède du droit divin réclame de ses membres, en vertu de sa nature ou du moins d'un certain postulat de sa nature, l'observation des conseils évangéliques et que pour cette raison il doit ou puisse revendiquer le nom d'état de perfection évangélique (à poursuivre). Ce n'est donc pas en vertu du droit divin que le clerc est astreint aux conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et surtout, il n'y est pas astreint de la même façon ni pour la même raison dont cette obligation découle des vœux prononcés publiquement en embrassant l'état religieux. Quant au clerc régulier, ce n'est pas en tant que clerc mais en tant que religieux, qu'il professe la condition et l'état de perfection évangélique. » (S.S Pie XII)

Il est évident qu'on ne peut avoir à la fois la vocation sacerdotale et la vocation religieuse.

La vocation religieuse revêt des formes aussi nombreuses que sont nombreux les Instituts dans lesquels on peut mener une vie religieuse. Il pourra arriver qu'une âme se sente d'abord de façon générale appelée à se consacrer à Dieu et n'en vienne que peu à peu à discerner bien précisément ce que Dieu veut d'elle : sacerdoce ou vie religieuse et quelle forme précise de la vie religieuse.

C) PROCESSUS DE LA VOCATION

Il peut y avoir des vocations soudaines qui

ressemblent à la conversion de St Paul sur le chemin de Damas. Mais le plus souvent, les choses se passent progressivement et par étapes. Voyez ce qui s'est passé dans l'Évangile pour les apôtres.

Avant de dire à St André de venir à sa suite le Seigneur l'avait invité à venir chez lui le voir. Avant de dire au premier pape « *Tu es Pierre* », le Seigneur lui avait dit « *Tu es Simon, le fils de Jean : tu t'appelleras Céphas* », ce qui signifie « *Pierre* ». Avant d'ordonner prêtres ceux qui sont appelés à l'être, l'Église les prépare, les éprouve longuement, les fait monter progressivement à l'autel.

De même, dans les Instituts religieux, on ne fait définitivement profession qu'après un noviciat et 3 années de vœux temporaires.

Au début, il y a une première grâce divine, un simple murmure divin au cœur de l'enfant peut-être, une petite graine semée dans la bonne terre de son âme. Jean XXIII parlait de « la fleur fragile de la vocation ». La vocation est en quelque sorte parvenue à sa plénitude lorsque l'Église la confirme, l'évêque appelant au sacerdoce, le supérieur religieux admettant à la Profession. Mais entre le 1er appel et cette confirmation finale il y a en général tout un cheminement, au cours duquel on perçoit la voix de Dieu, on comprend mieux ce qu'il désire, on s'affermirait dans sa résolution.

Il faut que la vocation soit éveillée, décelée, reconnue, cultivée, reçue dans un milieu où elle puisse s'épanouir.

Dans l'éveil et la culture des vocations, dans leur orientation aussi, la famille a un rôle très important à jouer ; mais avant d'en parler, encore un mot sur l'obligation qu'il y a de répondre à la vocation.

D) OBLIGATION DE LA VOCATION

C'est une question très délicate.

Il faut se placer d'abord du côté du sujet appelé puis envisager l'attitude que doivent garder ceux qui ont autorité sur lui, ses parents, ses maîtres, son Évêque.

Il est vrai que les conseils évangéliques ne sont que des conseils. Il est vrai que l'Église n'appelle définitivement aux ordres sacrés que ceux qui veulent les recevoir. Mais un sujet qui a une vraie vocation et qui le sait ne peut sans pécher écarter l'appel de Dieu, rejeter un don excellent de la grâce. Il n'est pas exclu qu'un refus de vocation, dans tel ou tel cas, soit un péché grave et mette en danger le salut éternel. Peut-être fut-ce le cas du jeune homme riche. Une vocation peut recevoir une réponse négative de la part du sujet appelé qui refuse. Elle peut aussi se perdre par sa négligence. Dans les 2 cas, c'est un mal, un grand mal car le bien en cause est grand, un mal cependant

dont l'importance peut être très variable. Si le sujet appelé a le devoir de répondre positivement à la vocation, nul bien sûr n'a le droit de l'en détourner, ceux-là moins que d'autres que Dieu a placés au-dessus et auprès de lui pour l'aider à réaliser son bien. Ils doivent favoriser l'épanouissement de la vocation en respectant non seulement son caractère général de consécration à Dieu mais aussi sa spécificité sacerdotale ou religieuse qui vient aussi de Dieu.

S'adressant à des supérieurs religieux, Pie XII a fortement parlé :

« Ils ne doivent jamais forcer personne de quelque façon que ce soit à l'état sacerdotal ou religieux, ni y attiser ou y admettre quelqu'un qui ne donnerait pas réellement de vrais signes de vocation divine, ni élever pareillement au ministère cléricale celui qui ferait preuve de n'avoir reçu divinement que la seule vocation religieuse ; et pour ceux qui auraient reçu de Dieu ce don, ils ne doivent pas les restreindre ou les entraîner au clergé séculier.

Ils ne doivent enfin écarter personne de l'état sacerdotal, s'il est reconnu par des signes certains qu'il s'agit d'un appel de Dieu. »



ALBERT I^{ER}, LA SAINTETÉ D'UN ROI

~ Théophile ~

suite de l'article de l'Acampado n°191

À ses yeux, la messe avait une importance capitale. Pendant son séjour aux Indes, on avait dressé pour un dimanche, le programme de la journée ; sauf la messe, tout avait été prévu dans les moindres détails. « Et la messe, dit le Roi, cela avant tout ! »

Au retour de son voyage au Congo, il s'aperçut qu'il n'y avait pas de prêtre à bord du navire. Il fit venir le Capitaine du vaisseau et marqua son mécontentement de cette lacune. « Dorénavant s'il n'y a pas de missionnaire en partance, on fera venir un prêtre pour le voyage ; les passagers ont droit à la messe ».

Quand le Roi prévoyait qu'il viendrait trop tard à Ciergnon pour la messe, il faisait télégraphier la veille au Père Prieur de la Trappe de Rochefort, pour avoir un religieux qui officierait à son arrivée.

Encore Prince, il assistait aux stations de Carême, comme nous l'avons dit, et perdu en Dieu, escortait le S. Sacrement un flambeau à la main.

Le jour de la fête du Sacré Cœur en 1918, il fit demander une messe à laquelle il assista avec la Reine. Du reste chaque premier vendredi du mois, il faisait célébrer le saint sacrifice en l'honneur du Sacré Cœur. C'était là une coutume de la famille.

La Comtesse de Flandre (sa mère) faisait dire une messe dans sa chapelle privée tous les premiers vendredis du mois. Le Prince Albert et la Princesse Élisabeth y assistaient.

Ce fut avec les sentiments de la piété la plus profonde que le Roi-soldat après la guerre prit part avec toute la famille royale à la consécration au Sacré Cœur de Jésus dans la Basilique de Koeckelberg.

Quand le Général Comte de Grunne entra comme moine à Maredsous, le Roi lui envoya une lettre remplie de sentiments de piété.

Ce fut encore le cas quand à un officier entrant en religion il envoya ces mots : « Se consacrer entièrement à Notre Seigneur, confère seul, à ceux qui sont touchés de la grâce, la paix de l'âme qui est le bonheur suprême ici-bas. »

Peu de temps avant sa mort, notre glorieux chef dit : « Je puis disparaître ; mon fils est préparé à me succéder ».

Lui-même avait pris soin de l'initier à la lourde charge qui lui est tombée sur les épaules.

« Je me reconnais en lui, dit-il: il a la même manière que moi de voir les choses ».

D'autres témoignages :

Il tint un jour ce discours au prieur de l'abbaye d'Orval :
« Tout le monde a de l'orgueil et par là se rend malheureux. Depuis l'ouvrier chômeur qui ne veut pas accomplir un travail qu'il croit au-dessous de lui, jusqu'à l'aristocrate qui ne voudrait pas manger avec son chauffeur. Ma Mère m'a appris l'humilité, et je m'en suis toujours bien trouvé. Quand je vais à l'improviste au château de Ciergnon, c'est le vieux garde qui me reçoit. J'enlève mon veston ; j'allume le feu ; il va chercher les œufs ; nous faisons une omelette et nous la mangeons ensemble... On ne veut plus servir, mais moi je servirais avec plaisir. Nous sommes tous les enfants du Christ qui a bien servi Ses apôtres. Il leur a même lavé les pieds. Quand le monde s'éloigne de l'humilité, il fait fausse route, et retourne aux erreurs de la civilisation romaine, où tout était basé sur l'orgueil et la force, tandis que la doctrine du Christ est basée sur l'humilité et la charité. »

Lors d'un pèlerinage à Jérusalem pour le dix-neuvième centenaire de la Rédemption, « Reprenant, pour la Croisade de prières ordonnées par le pape, les traces immortelles de Godefroid de Bouillon, on vit le Roi des Belges s'agenouiller comme le plus simple des fidèles, sur la dalle des sanctuaires consacrés par les épisodes de la divine épopée. »

Le lendemain de la mort du Roi, le cardinal primat de Belgique écrivait aux fidèles du pays :

Une proclamation du Cardinal Van Roey au clergé et aux fidèles de son archidiocèse

Au Clergé et aux fidèles,

Nos Très Chers Frères, un deuil immense et inattendu s'est abattu sur la Patrie. Le roi Albert, notre Souverain unanimement aimé et vénéré vient de lui être ravi, sans que rien permit de prévoir cette catastrophe.

La perte remplira tous les cœurs d'une stupeur douloureuse. Qui peut mesurer le vide qu'Il laisse dans le pays, et même dans le monde ?

Grand dans la Paix comme dans la guerre, Il tombe en pleine maturité, alors que la Belgique, dans les temps troublés que nous vivons et pour de longues années encore, espérait pouvoir s'appuyer sur son expérience exceptionnelle, sur son solide jugement, sur sa droiture absolue, sur son autorité indiscutée.

Le pays s'apprêtait à célébrer avec éclat le XXVe anniversaire d'un règne auréolé de gloire, et voici que la jubilation se change en lamentation.

Les voies de Dieu sont insondables : adorons sa Providence même quand ses coups sont douloureux, et confions nos destinées de notre Patrie bien-aimée à son infinie miséricorde.

Offrons nos prières pour l'âme de l'auguste défunt, pour que Dieu efface ses imperfections humaines et l'accueille sans tarder dans la gloire céleste.

Inébranlablement fidèle au devoir, homme profondément religieux, fils dévoué de l'Eglise, loyal vis-à-vis du Maître-Souverain comme vis-à-vis de lui-même, le roi Albert, nous pouvons en avoir la confiance, a pu se présenter devant le tribunal divin sans crainte et en toute sécurité.

Vous n'oublierez pas dans vos pieuses intentions Sa Majesté la Reine, les princes royaux, qui pleurent en ce moment un époux et un père accompli et tendrement aimé, afin que Dieu leur donne la force de supporter la terrible épreuve.

Vous prierez tout spécialement pour l'héritier du trône, sur qui reposent maintenant les espérances de la Patrie.

Donné à Malines, le 18 février 1834
+ Joseph-Ernest, cardinal Van Roey,
Archevêque de Malines.

La Libre Belgique, 19 février 1934

Le 28 février 1934, à la chapelle Sixtine, lors d'un service funèbre pour le Roi Albert, Mgr Antonio Bacci, le futur cardinal, lut l'éloge funèbre du Roi, en latin. En voici la traduction :

« Lorsqu'il y a quelques jours la noble Belgique fut frappée de la douloureuse nouvelle de la mort inattendue et subite du Roi Albert, par suite d'un funeste et imprévisible accident, les villes, les cités, et jusqu'aux dernières bourgades de ce Royaume se recouvrirent comme

d'un noir nuage de deuil et d'affliction ; tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, ne laissèrent pas d'éprouver la plus grande douleur, sachant qu'ils avaient perdu, non seulement le chef suprême de la nation, non seulement l'énergique et invincible capitaine du temps de guerre et le généreux organisateur de la paix, mais aussi un père très aimé. Devant la majesté sacrée de cette mort auguste, toutes les passions des partis politiques s'apaisèrent, et le cœur de la Belgique tout entière n'eut qu'un seul et unanime battement de cette charité, qui avait tellement entretenu et rempli la vie et l'œuvre du Roi.

En effet, que de raisons ses concitoyens n'avaient-ils pas de vénérer un Prince si cher, et de lui vouer un suprême amour !

Ce n'étaient pas tant l'éclat de la couronne, ni l'honneur d'une royale lignée, que d'illustres qualités d'âme, qui brillaient en lui et lui permettaient, plus encore qu'en vertu de l'autorité, d'être au premier rang. Si, dans le privé, sa vie fut, pour l'édification de tous les siens, un remarquable exemple : si, dans son foyer, il n'eut rien de plus à cœur que d'élever chrétiennement ses enfants bien-aimés, et de les former de toutes ses forces à la pratique du devoir, même ardu ; cependant, quand il s'agissait du sort, de la prospérité et de la liberté de sa Nation, c'est alors surtout qu'il ne ménagea jamais sa peine et qu'il ne craignit pas, dans sa force d'âme, d'affronter tous les périls, y compris celui de sa vie. Ainsi, au cours de la formidable tempête, qui s'abattit sur la Belgique, lorsque la guerre ravageait presque toute l'Europe, le Roi Albert apparut, aux yeux de tous, le Chef admirable, le Père de la Patrie, et l'emblème intact de sa Nation. Et maintenant encore, dans les graves conjonctures d'une crise économique qui frappe tous les peuples et toutes les classes de la société, et dont on ne voit pas encore la fin, ni même la diminution, il se consacrait tout entier au soulagement des misères, au soin de promouvoir parmi les riches d'utiles et bienfaisantes entreprises, au développement de l'industrie et au progrès des affaires publiques.

Que si les motifs ne manquent pas, comme nous l'avons montré, aux populations belges de pleurer leur Roi très aimé, cependant la douleur de l'Eglise n'est pas moindre d'avoir perdu un Fils très dévoué et un vrai Prince chrétien. Il lui était tout à fait évident que la pratique de la religion catholique ne diminue en rien l'amour de la patrie, mais qu'au contraire elle ne fait que l'alimenter d'une flamme plus pure et plus ardente; que l'observation de la loi chrétienne ne restreint pas les nobles passions, mais les développe bien plutôt; qu'enfin la doctrine de l'Evangile, placée dans sa vraie lumière et prise comme fondement de la société, ne peut qu'infuser dans tout le corps

social des forces extraordinaires, développer et confirmer la concorde civile, être une consolation dans les épreuves, un soutien dans l'adversité et, dans les affaires publiques, un facteur d'ordre, de prospérité et de paix.

Et ces qualités de jugement et de droite conscience, l'auguste Prince ne les exerçait pas seulement dans la vie privée, où jamais un vain respect humain ne les lui eût fait dissimuler pusillaniment, mais il les montrait au dehors, et dans l'accomplissement de ses devoirs publics, avec une très grande autorité, il savait leur donner toute leur force et leur efficacité : c'est ce dont se félicitaient surtout ceux, très nombreux d'ailleurs, qui, en Belgique, suivent la doctrine catholique et obéissent aux principes chrétiens.

Rien d'étonnant que le Roi Albert s'empressât souvent de communiquer avec Votre Sainteté, en des lettres déférentes, à l'occasion des événements tristes ou joyeux, qui survenaient pour lui et pour son peuple, et à vous demander, Très Saint Père, au for des peines la consolation, dans les difficultés, l'encouragement et le secours de vos prières paternelles, Aussi, dans la félicité et le bonheur de la Maison Royale et de la Nation, s'unissait-il à Votre Sainteté pour offrir d'immortelles actions de grâces au Dieu très bon et tout puissant, C'est avec de tels sentiments de piété et d'entier dévouement au Saint-Siège Apostolique, que, venant et revenant à Rome, il se fit un devoir filial de se rendre auprès de Votre Sainteté, d'en solliciter pour lui-même et pour le peuple belge tout entier la faveur de la bénédiction apostolique. De cette piété et de ce dévouement, un témoignage demeure : cette admirable image de Jésus-Crucifié qu'il offrit comme souvenir à Votre Sainteté, et qui, dans son expression si artistique et si pieuse, rend si bien la divine charité de notre Rédempteur,

Et il ne faut pas oublier qu'il se dépensa lui-même pour la prospérité des vastes régions du Congo, soucieux non seulement des affaires commerciales et de ce qui s'y rapporte, mais aussi du progrès et tout ce qui rend la vie des hommes plus civilisée et plus heureuse, et surtout de la protection et du développement des entreprises des missionnaires, qui, sans aucun doute, travaillent de la manière la plus remarquable et la plus utile au bien de ces peuples.

Aussi, lorsqu'il y a quelques années, abondant au Congo, il en visita les territoires, vit-on d'innombrables foules d'indigènes, de ceux surtout que la lumière évangélique et la grâce avaient déjà éclairés, l'accueillir en triomphe dans les applaudissements d'une exultation sans bornes. Ceux-ci, pour lui manifester à leur façon la reconnaissance et l'affection de leur cœur, se livrèrent, selon la coutume du pays, à des joutes effrénées, dans l'ingénieuse émulation d'une joie indescriptible.

Il nous est donc permis à tous d'apporter un adoucissement à notre deuil et à notre douleur. Ces hauts faits nous donnent la ferme confiance qu'il jouit d'un bonheur plus grand, éternel, c'est-à-dire de la béatitude céleste. Voilà ce qu'apporte avec soi la vertu d'espérance chrétienne, qui nous enseigne que cette vie terrestre, si elle est conforme aux préceptes évangéliques, engendre une autre vie, exempte d'angoisses et de périls, loin du feu des voluptés trompeuses, une vie indéfectible, éternelle, débordante de délices infinies.

Que parents et amis sèchent donc leurs larmes ! Que les enfants de la Belgique soient consolés ! La religion catholique nous rappelle que le cercueil des morts est le berceau d'une seconde vie, ou tous heureux par la miséricorde de Dieu, nous serons réunis. Par la mort en effet « la vie est changée, elle n'est pas ôtée, et la destruction de la demeure de notre séjour terrestre nous obtient une habitation éternelle dans les cieux » Qu'au séjour céleste, la grande âme du Roi goûte une joie sans fin, nous le demandons ardemment et l'implorons par la vertu de ce service divin ! Que, de là-haut, regardant tous les siens, elle adoucisse leur deuil, les reconforte dans leur peine, élève et fasse grandir leur espérance !

En terminant, qu'il me soit permis, dans cet édifice sacré, devant cette solennelle assemblée, de tourner ma pensée et mon cœur vers la personne auguste de Celui à qui incombe aujourd'hui le soin de régner sur la Belgique, recueillant en même temps l'héritage d'un si grand nom et d'une si grande vertu. Je demande qu'il soit toujours accompagné tout au long de sa vie, de l'amour, du dévouement et de la faveur de son peuple, et que, comme récompense très souhaitée de sa sagesse et de son zèle, il voie pour sa Nation un bonheur accru, une paix solide, une prospérité de plus en plus développée, dont la base et le soutien sont la vertu chrétienne et les préceptes de l'Évangile, pratiqués avec toujours plus de plénitude et d'ardeur : aussi bien, l'histoire de la Belgique elle-même ne nous enseigne-t-elle pas que jamais rien de grand ne s'est accompli sans la religion.

À Rome, janvier 1930

Suprême hommage :

De L'Osservatore romano du 26 août 1920 :

« Le pape Benoît XV, désirant donner au Roi des Belges un témoignage de sa bienveillance particulière, a décidé que dorénavant, le nom du Roi serait cité après celui de l'évêque du diocèse au canon de la messe, dans les églises et chapelles du territoire belge. »

DE HOC MUNDO

La « sécularisation » de l'autorité comme prémisse de la liberté religieuse et du dialogue œcuménique théorisé par Vatican II

~ Mgr Carlo Maria Vigano ~

suite de l'article de l'Acampado n°191

VI. LA FALSIFICATION DE LA RÉALITÉ POUR RENDRE VRAIE UNE FAUSSE IDÉE

En y regardant de plus près, la pensée traditionnelle est beaucoup plus attentive au rôle des personnes qui occupent des positions institutionnelles – papes, rois, prélats et dirigeants, fidèles et sujets – qu'au concept abstrait de l'institution. Parce que le Seigneur est mort pour sauver nos

âmes, pas pour des entités juridiques ; et parce que l'Église a la tâche de convertir tous les peuples, y compris les dirigeants des Nations, afin que le rôle qu'ils jouent soit lui aussi vivifié par la grâce et contribue au plus grand bien des peuples qu'ils gouvernent.

Ce fantomatique « Augustin médiéval » ne commit aucune erreur, ni en indiquant le paradigme surnaturel auquel les autorités terrestres – tant spirituelles que temporelles – doivent se conformer, ni en théorisant la subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux, tous deux soumis à celui de Dieu.

L'erreur fatale a plutôt été commise sur le front fortement idéologisé du néo-modernisme ecclésiastique et du progressisme politique, dont les adeptes tentent d'attribuer sans aucun fondement à l'augustinisme politique une formulation doctrinale selon eux qui ne correspond pas au message des premiers siècles. Saint Augustin n'a jamais soutenu que l'autorité de l'État est en aucune façon déliée de la vraie Religion. Au lieu de cela, l'Évêque d'Hippone déclare :

« Nous [considérons heureux les empereurs chrétiens] s'ils exercent le pouvoir avec justice, si, au milieu des louanges des flatteurs et des saluts serviles des courtisans, ils ne deviennent pas orgueilleux et s'ils se souviennent qu'ils sont

des hommes ; s'ils mettent le pouvoir au service de la majesté de Dieu pour étendre son culte ; s'ils craignent, aiment et honorent Dieu ; s'ils aiment davantage son royaume dans lequel ils ne craignent aucun rival ; s'ils sont considérés dans l'application de la punition et enclins à l'indulgence ; s'ils n'utilisent la punition que pour la nécessité d'administrer et de défendre l'État et non pour déverser les haines des rivalités ; s'ils usent de l'indulgence

pour ne pas laisser la violation de la loi impunie, mais dans l'espoir d'une correction ; s'ils compensent une décision sévère qu'ils sont souvent forcés de prendre avec la douceur de la compassion et avec la munificence ; si la luxure est d'autant plus contenue en eux, qu'elle a de chances d'être incontrôlée ; s'ils préfèrent dominer les vilaines passions plus que beaucoup de peuples, et s'ils se comportent ainsi non par la convoitise d'une gloire futile, mais pour le bonheur éternel ;

s'ils ne négligent pas d'offrir au vrai Dieu le sacrifice de l'humilité, de la clémence et de la prière pour leurs péchés. Des empereurs chrétiens avec de tels dons, nous affirmons qu'ils sont heureux entre-temps dans l'espérance et que plus tard, ils le seront en fait, lorsque l'objet de notre attente se réalisera. »⁷

En effet, il n'est pas possible pour une société composée de personnes qui ont individuellement le devoir moral de reconnaître la Révélation divine et d'obéir aux Commandements de Dieu et à l'autorité de l'Église de se soustraire au même devoir. De même qu'il n'est pas vrai que la présence d'autres religions, numériquement significatives indépendamment de l'aberration des doctrines qu'elles enseignent, puisse légitimer une attitude de reconnaissance résignée de la marginalisation de la seule vraie Religion, surtout lorsque cette perte de consensus et



Le Roi Albert à l'église du Saint-Sépulcre (Jérusalem) en 1933.

7. *De Civitate Dei*, V, 24

de soutien de la part de l'État et de la société est principalement due à l'abdication de la Hiérarchie catholique sur la base de déviations conciliaires.

VII. LE CARACTÈRE SACRÉ DE L'AUTORITÉ CONTRE LES DÉRIVES TOTALITAIRES

La formulation de saint Augustin – qui n'est pas épuisée dans *De Civitate Dei* mais trouve une ample précision orthodoxe dans l'ensemble de ses écrits – doit être lue en cohérence avec l'Écriture Sainte et avec le Magistère catholique, héritiers de surcroît de la vision vicariale de l'autorité civile qui était propre au peuple d'Israël lui-même, dont les rois étaient représentants de l'autorité de Dieu, comme les monarques chrétiens, à commencer par Byzance.

Le caractère sacré de l'autorité civile, hérité de la civilisation gréco-romaine, était si profondément enraciné dans le monde chrétien qu'il a également pris des connotations cérémonielles propres aux Ordres sacrés : nous pensons à l'onction du Chrême, ou aux vêtements liturgiques de l'Empereur d'Orient et des Tsars de Russie, au rituel du couronnement de l'Empereur du Saint-Empire romain germanique et aux fonctions de prélatrice du Doge de Venise. Mais même dans l'Italie des Communes, apparemment présentés comme plus « laïcs » que les Monarchies, le concept de *bene ordinata respublica* (république bien ordonnée) a été développé au Moyen Âge en cohérence avec la Foi et illustré par Ambrogio Lorenzetti dans les fresques de l'Allégorie du bon Gouvernement du Palais Public de Sienne.

Séparer artificiellement l'harmonie et la complémentarité hiérarchique entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle fut une opération malheureuse qui a créé la prémisse, chaque fois qu'elle se réalisait, de la tyrannie ou de l'anarchie. La raison n'est que trop évidente : le Christ est Roi de l'Église et des Nations, parce que toute autorité vient de Dieu (Rm 13, 1). Nier que les dirigeants ont le devoir de se soumettre à la Seigneurie du Christ est une très grave erreur, car sans la loi morale, l'État peut imposer sa propre volonté en dehors de la volonté de Dieu. Nous comprenons l'approche idéaliste de la matrice hégélienne, qui naît du désir de créer une réalité fictive à opposer à celle voulue par Dieu, voire d'imposer une alternative prométhéenne à la Passion du Sauveur, qui scandalise précisément à cause de la Croix rédemptrice et du fait que, dans l'économie de la Rédemption, la croix est un trône royal : *regnabit a ligno Deus*. Croire que le monde puisse ne pas être chrétien et se passer de Dieu en survivant

quand même est une chimère infernale et blasphématoire.

VIII. LA SÉCULARISATION DE L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE

D'autre part, ceux qui voulaient donner un vernis théologique à la laïcité de l'État comme conséquence nécessaire de la « liberté de religion » théorisée pour les individus, devaient nécessairement nier les prémisses doctrinales de l'Écriture, des Pères et du Magistère, faisant appel à une prétendue corruption du véritable message chrétien par les penseurs médiévaux. Comme nous pouvons le voir, la déviation doctrinale est toujours basée sur le mensonge, la falsification historique et l'ignorance des interlocuteurs à qui on veut imposer ses erreurs.

Les conséquences sont dévastatrices et visibles pour tous : si une *societas perfecta* n'est pas tenue de reconnaître le Seigneur comme son Souverain, cela doit nécessairement aussi s'appliquer à l'Église terrestre, dont la Hiérarchie peut donc décider d'exercer son autorité pour maintenir simplement le pouvoir et non dans les limites bien définies établies par son divin Fondateur. Ce n'est pas un hasard si la période postconciliaire a tout fait pour effacer la doctrine de la Royauté du Christ, altérant à cette fin également les textes liturgiques de la fête instituée par Pie XI en 1925 avec l'encyclique *Quas primas*.

Ratzinger parle de « mon ecclésiologie », affirmant que ni l'Église peut s'appeler *Civitas Dei*, ni prétendre considérer comme toujours actuelle la doctrine que Pie XII a définie dans l'encyclique *Mystici Corporis* de 1943. L'Émérite écrit : « Mais la spiritualisation complète du concept d'Église, pour sa part, manque du réalisme de la foi et de ses institutions dans le monde. Ainsi, dans Vatican II, la question de l'Église dans le monde est finalement devenue le véritable problème central. » Si central, qu'il modifie la doctrine catholique pour apparaître à la page, dialoguant, inclusif, philanthropique. Mais c'est précisément la perte de son rôle de *Domina gentium* qui a conduit « l'Église conciliaire » à une position de renoncement, marginale, d'insignifiance sociale : c'est le *pretium sanguinis* dont elle a été souillée, trahissant le mandat du Christ et se laissant polluer par les idées du monde. Et si l'Église jusqu'à Pie XII avait pour modèle la *Civitas Dei* et se considérait comme le Corps mystique du Christ, malgré la faiblesse de ses membres, il semble que dans les dernières décennies le modèle qui inspire les partisans de Vatican II est plutôt celui de la *civitas diaboli*, à en juger par le soutien que le Saint-Siège prête à l'idéologie mondialiste, aux délires néo-malthusiens de l'économie verte, du transhumanisme et de tout le répertoire LGBTQ.

SYNODE 2021-2023 :

Une révélation de l'état d'ignorance des catholiques sur la nature de l'Église après 60 ans d'Église conciliaire

~ Théophile ~

suite de l'article de l'Acampado n°190

EN FINIR AVEC LES EXCLUSIONS ET LES CONDAMNATIONS

Pourtant, depuis Jean XXIII, les papes refusent de condamner (alors que c'est un devoir de précepte divin).

Quant aux exclusions, ce sont les fidèles eux-mêmes qui se les imposent par leurs péchés qu'ils refusent de confesser et d'abandonner.

EF *Une Église qui porte un regard qui ne juge pas.*

EF *Toute tentative de donner des leçons est désormais irrecevable pour ceux à qui, précisément, on voudrait s'adresser.*

On constate aussi la revendication à la mode de la liberté pour toutes les dépravations sexuelles, surtout pour l'homosexualité tellement condamnée par les Saintes Écritures et les Pères apostoliques :

DT *Accueillir chacune et chacun sans discrimination, quels que soient son âge, son origine, sa situation sociale, son état de vie ou son orientation sexuelle.*

DT *Accueillir les personnes LGBTQI+, y compris dans leur orientation sexuelle.*

Et tant pis pour le Christ s'il dit le contraire : Il n'a qu'à se conformer aux aspirations modernes :

DT *Accueillir les divorcés remariés, y compris pour le sacrement de l'Eucharistie.*

DL *Néanmoins, d'autres se sentent aussi comme des personnes qui marchent ensemble et qui gardent l'espérance en l'avenir. Les participants soulignent le rêve d'une Église vivante, gaie, où l'on célèbre la joie de vivre, une Église qui abandonne sa structure pyramidale ou en tout cas qui remet l'humain, tout humain, au cœur de son projet et de sa mission dans un accueil plus fraternel, qui tient compte de la vie en société actuelle et qui n'a pas peur d'ouvrir des réflexions sur des*

sujets comme l'homosexualité, les divorcés-remariés, la place des femmes. Cette Église dont on pense malgré tout qu'elle peut devenir capable de prendre en compte les bouleversements socio-culturels et professionnels de son temps afin de prendre sa place au sein du monde, capable aussi de se réinventer et de s'ouvrir plus. Les participants oscillent entre le découragement et l'espérance.

EF *résonne souvent la souffrance de ceux qui se sentent exclus des communautés et/ou des sacrements (personnes homosexuelles, divorcées et remariées, etc.), ainsi que de ceux qui sont témoins de telles exclusions. Selon un nombre élevé de synthèses, celles-ci constituent de sérieux contre-témoignages.*

Beaucoup de gens ont souligné que l'accueil de l'Église doit être inconditionnel, sans jugement, sans préjugés, respectueux, humble et bienveillant. [...] Toute exclusion de sacrements liée à l'état de vie suscite incompréhension et tristesse et paraît opposée à l'accueil de tous, qu'a pratiqué le Christ.

Un Christ fantasmé par des ignares qui n'ont jamais lu une ligne du Nouveau Testament. L'Église devrait être humble devant le péché et... l'admettre.

DL *Agir selon le message du Christ.*

Être plus ouvert aux autres, surtout les exclus (personnes divorcées, homosexuels...).

DL *Il demeure que pour beaucoup, cette route empruntée est à continuer dans tous les niveaux de notre diocèse. Ils souhaitent qu'on réfléchisse au langage employé que ce soit dans la liturgie et/ou dans la présentation de la foi. Ils attendent et rêvent d'une Église qui se fait proche, y compris dans un dialogue vrai, simple et accessible. Afin que celle-ci soit porteuse de Salut, elle devrait libérer et non accuser ou culpabiliser.*

Personne ne se pose la question de savoir ce qu'il faut faire pour conformer sa vie au message de l'Évangile et à ses développements par le mystère des papes : « *Qui vous écoute m'écoute* »¹ disait le Christ à Son clergé.

1. Saint Luc, X, 16

Nous terminerons avec cette revendication hypocrite :

DL Permettre au plus grand nombre de découvrir la Bible et le partage biblique.

à laquelle je réponds : achetez un Nouveau Testament et lisez-le...

En conclusion :

Le second Concile du Vatican avait bien œuvré à la démolition du Saint Édifice. Mais ce n'est pas encore suffisant : il faut désormais hâter sa disparition, le précipiter dans l'abîme et éradiquer tout souvenir de ce qu'il fut.

Le Christ nous avait prévenu de la disparition de la foi dans l'Eglise qui doit suivre le parcours de son Maître, sa Passion et sa Mort, pour un jour, au dernier jour, ressusciter dans la gloire : « *Quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la Foi sur terre ?* ». ²

Saint Paul fait écho à son divin Maître dans sa 2^e Epître aux Thessaloniciens : « *Or, nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui, que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler dans votre sentiment, et que vous ne vous troubliez pas en croyant sur la foi de quelqu'esprit prophétique, ou sur quelque discours, ou quelque lettre qu'on supposerait venir de vous, que le jour du Seigneur soit près d'arriver, que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit ; car ce jour-là ne viendra point que la révolte et l'apostasie ne soit arrivée auparavant ; et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché qui doit*

périr misérablement ; qui s'opposant à Dieu, s'élève au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, quand j'étais encore avec vous ? » (Thess, II, 1-5).



Et le pape Saint Pie X, un visionnaire inspiré, était préoccupé par l'apostasie qui était déjà en marche au début de son pontificat ; il écrivait dans son encyclique *E supremi*, de 1903 :

« *En outre, et pour passer sous silence bien d'autres raisons, Nous éprouvons une sorte de terreur à considérer les conditions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment bien plus que par le passé, la société humaine, et qui, s'aggravant de jour en jour et la rongant jusqu'aux moelles, l'entraîne à sa ruine ? Cette maladie, Vénérables Frères, vous la connaissez, c'est, à l'égard de Dieu, l'abandon et l'apostasie.* »

Et les ennemis résolus de l'Église se réjouissent de cet écroulement. L'encyclique anticatholique de François, Tutti Fratelli, a été congratulée par la franc-maçonnerie qui écrit ³ : « *La grande loge d'Espagne est fière que le pape François embrasse la fraternité universelle, le grand principe fondateur de la franc-maçonnerie* ».

La grande loge d'Espagne rappelle que la dernière encyclique du pape François « *démontre à quel point l'Eglise catholique est éloignée de ses anciennes positions* ».

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Une rupture avec 1900 ans de doctrine catholique

~ Théophile ~

suite de l'article de l'Acampado n°191

LA MISSION DE L'EGLISE EST D'ENSEIGNER ET DE BAPTISER ET NON DE DIALOGUER

« *Les Auteurs ecclésiastiques conviennent que lorsque notre Seigneur, après sa Résurrection, dit à ses Apôtres: allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,*

au même moment, l'obligation de recevoir le Baptême fut imposée à tous les hommes qui voudraient se sauver. » ¹

Le Christ n'a pas ordonné de dialoguer avec les adorateurs de faux dieux mais de les enseigner et de les baptiser car il y va de leur salut éternel .La plus grande charité que les Catholiques peuvent avoir envers les païens est de les

2. Saint Luc, XVII, 7-8

3. Journal La Tribuna del Pais Vasco du 5 octobre 2020

1. Catéchisme du Concile de Trente.

convertir et non de dialoguer sur pied d'égalité en leur laissant croire que eux aussi sont sur le bon chemin et que l'Église n'est qu'une religion parmi d'autres.

I Cor IX, 16-22 : *Si j'annonce l'Évangile, ce n'est pas pour moi une gloire, c'est une obligation qui m'incombe, et malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile ! Si je le faisais de mon propre gré, je mériterais une récompense ; mais je le fais par ordre, alors c'est une charge qui m'est confiée. Quelle est donc ma récompense ? C'est que prêchant l'Évangile je l'offre gratuitement, sans user de mon droit de prédicateur de l'Évangile. Car, quoique libre à l'égard de tous, je me suis fait le serviteur de tous, afin d'en gagner un plus grand nombre. Avec les Juifs, j'ai été comme Juif, afin de gagner les Juifs ; avec ceux qui sont sous la Loi, comme si j'étais sous la Loi (quoique je ne sois pas assujéti à la Loi), afin de gagner ceux qui sont sous la loi ; avec ceux qui sont sans la loi, comme si j'étais sans la loi, (quoique je ne sois pas sans la loi de Dieu, étant sous la loi du Christ), afin de gagner ceux qui sont sans la loi. Je me suis fait faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin de les sauver tous.*

LE PAPE PIE XI DIT LA VRAIE DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LA CONVERSION DES PEUPLES PAÏENS

Elle fut dite dans son encyclique sur les missions *Rerum Ecclesiae* basée sur le mandat divin d'enseigner et de baptiser toutes les nations. Elle décrit la triste condition des âmes fermées au Christ et dénonce le manque de charité à ne pas tenter de les convertir :

« Quiconque médite l'histoire de l'Eglise sera incontestablement frappé de ce que, dès les premiers âges du christianisme, les Pontifes romains ont tourné leur pensée constante vers les peuples assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort et ont eu pour principal souci de leur apporter la lumière de la doctrine évangélique et les bienfaits de la civilisation chrétienne.

(...)

L'Eglise, en effet, a pour unique mission d'amener tous les hommes à participer au salut de la Rédemption en étendant le royaume du Christ à la terre entière. Quel que soit donc, par la volonté de Dieu, le représentant en ce monde de Jésus, Prince des Pasteurs, il ne doit pas se borner à défendre et à conserver le troupeau dont le Seigneur lui a confié la direction ; il manquerait au principal de ses devoirs s'il ne s'efforçait, par tous les moyens en sa puissance, de gagner au Christ ceux qui vivent loin de Lui, d'incorporer à l'Eglise les étrangers. Certes, Nos prédécesseurs ont observé de tout temps le mandat divin, qui les liait, d'enseigner et de baptiser toutes les nations. Par eux furent

envoyés pour éclairer des rayons de notre foi l'Europe, et jusqu'aux terres à peine découvertes, presque inexplorées, sinon complètement inconnues, ces prêtres zélés devenus en grand nombre, par l'éminente sainteté de leur vie ou l'héroïsme de leur martyre, l'objet du culte public de l'Eglise.

(...)

En ce qui Nous concerne, vous savez bien, Vénérables Frères, que, dès le début de Notre Pontificat, Nous étions résolu à tout tenter pour porter chaque jour plus loin, par l'apostolat des missionnaires, le flambeau de l'Évangile et pour frayer ainsi aux peuples païens l'unique voie du salut.

(...)

Vivre dans le bercail du Christ sans avoir aucun souci de ceux qui vauquent misérablement au dehors serait si contraire à la Charité que nous devons avoir envers Dieu et envers tous les hommes qu'il est inutile d'en faire une longue démonstration. L'amour de Dieu, qui s'impose à nous comme un devoir, demande en effet que, dans la mesure de nos forces, nous augmentions le nombre de ceux qui le connaissent et L'adorent en esprit et en vérité : mais il exige aussi que nous soumettions à l'empire de notre très aimant Rédempteur le plus grand nombre d'hommes possible, afin que l'utilité de son sang augmente de jour en jour, et que nous Lui plaisions de plus en plus, car rien ne peut Lui être plus agréable que de voir les hommes se sauver et parvenir à la connaissance de la vérité. Le Christ a proclamé que ses disciples auraient pour trait particulièrement distinctif de s'aimer les uns les autres ; or, pouvons-nous témoigner à notre prochain une Charité plus grande et plus remarquable qu'en l'arrachant aux ténèbres de la superstition et en l'instruisant de la véritable Foi du Christ ? Ce mode de charité surpasse les autres œuvres et manifestations de la Charité autant que l'esprit l'emporte sur la matière, le ciel sur la terre, l'éternité sur le temps. S'acquitter, dans la mesure de ses moyens, d'une pareille œuvre de Charité, c'est prouver qu'on estime à sa juste valeur le don de la Foi ; transmettre ce don, le plus précieux de tous, et tous les biens qui l'accompagnent aux infortunés païens, c'est encore témoigner de sa reconnaissance envers la Bonté divine. A ce devoir aucun fidèle ne peut se dérober. Que dire alors des membres du clergé, qui, par le fait d'un choix admirable et d'une grâce étonnante, participent au sacerdoce et à l'apostolat du Christ Notre-Seigneur ? »

LE BAPTÊME EST INDISPENSABLE AU SALUT

Baptiser les hommes, c'est leur enlever le péché originel.

Innocent III : *La peine du péché originel est la privation de la vision de Dieu.* ²

2. Lettre *Maiores Ecclesiae causas* à l'archevêque Humbert d'Arle. Denzinger 1957, 780.

Jean XXII : *Les âmes cependant de ceux qui meurent en état de péché mortel ou avec le seul péché originel, descendent immédiatement en enfer où elles reçoivent cependant des peines différentes en des lieux différents.*³

Mc XVI, 15-16 : *Puis Il leur dit : « Allez par tout le monde, et prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. »*

Jn III, 3-5 : *Jésus lui répondit : « En vérité, en vérité, je te le dis, nul, s'il ne naît de nouveau, ne peut voir le royaume de Dieu ». Nicodème lui dit : « Comment un homme, quand il est déjà vieux, peut-il naître ? Peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mère, et naître de nouveau ? » Jésus répondit : « En vérité, en vérité, je te le dis, nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu ».*

Le Concile de Trente sur le baptême, canon V : *Si quelqu'un dit que le baptême est libre, c'est-à-dire, qu'il n'est pas nécessaire au salut, qu'il soit anathème.*

1349 *Au sujet des enfants, en raison du péril de mort qui peut souvent se rencontrer, comme il n'est pas possible de leur porter secours par un autre remède que par le sacrement du baptême, par lequel ils sont arrachés à la domination du diable et sont adoptés comme enfants de Dieu,*

1347 *Elle (L'Église) croit fermement, professe et enseigne que jamais un être conçu d'un homme et d'une femme n'a été délivré de la domination du diable, sinon par la Foi en Notre Seigneur Jésus-Christ médiateur entre Dieu et les hommes (I Tm II,5), qui, conçu, né et mort sans péché, a seul par sa mort abattu l'ennemi du genre humain, en détruisant nos péchés, qui a de nouveau ouvert l'entrée du Royaume céleste que le premier homme avait perdue par son propre péché avec toute sa descendance, et dont la future venue a été annoncée par tous les saints sacrifices, sacrements et cérémonies de l'Ancien Testament.*⁴

Léon XIII : *Nulle puissance n'était capable de nous arracher à cette ruine et de nous sauver de la perte éternelle. Cette tâche, Dieu, créateur de l'homme, l'a accomplie dans sa souveraine miséricorde par son Fils unique, grâce auquel nous avons été rétablis avec une plus grande abondance de dons dans la dignité et la noblesse que nous avions perdues. Dire quelle a été cette œuvre accomplie par la grâce divine dans*

l'âme humaine est chose impossible ; aussi les Livres Saints et les Pères de l'Église nous appellent-ils heureusement régénérés, créatures nouvelles, participant de la nature divine, fils de Dieu, déifiés et autres titres analogues. Ce n'est pas sans raison que de si grands bienfaits sont attribués spécialement au Saint-Esprit. Il est l'Esprit d'adoption des fils par lequel nous crions : Abba Père ; c'est lui qui répand dans les cœurs la suavité de l'amour paternel : ce même Esprit nous fait comprendre que nous sommes les fils de Dieu.

Pour l'expliquer, la similitude constatée par l'Ange de l'école entre les deux œuvres de l'Esprit-Saint vient fort à propos ; par lui, le Christ a été conçu dans la sainteté pour être le Fils naturel de Dieu et les autres sont sanctifiés pour devenir fils adoptifs de Dieu ; ainsi, l'amour, mais l'amour incréé, produit une régénération spirituelle bien supérieure à ce qui pourrait se faire dans la nature.

*Cette régénération et rénovation commence pour l'homme au baptême : en ce sacrement, l'âme se dépouille de l'esprit impur, est pénétrée pour la première fois de l'Esprit-Saint qui la rend semblable à lui.*⁵

ON NE CROIT PAS AU VRAI DIEU SI ON NE CROIT PAS EN LA TRÈS SAINTE TRINITÉ



Oublieux du mandat divin de conversion, le « dialogue » interreligieux traite avec des personnes qui sont « sous la domination du diable » et qui vénèrent des dieux qui n'existent pas, même s'ils donnent, dans certains cas, l'apparence d'être le Dieu de la Bible : leurs cultes et leur religiosité sont vains.

Le vrai Dieu Un et Trine nous est révélé par le Christ, mais on trouve l'évocation du Saint Esprit dès le début de la Bible :

Genèse I, 1-2 : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et vide : les ténèbres couvraient l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux.*

De même pour le Fils :

« Le Père se trouve aussi appelé Seigneur, par exemple dans ce passage : "Le Seigneur me dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui" (Ps. II, 7), et dans cet autre : "Le Seigneur dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite" (Ps. CIX, 1) ». ⁶

3. Lettre *Nequaquam sine dolore* aux Arméniens ; Dz. 926.

4. Eugène IV, décret pour les Jacobites. Les numéros sont ceux de Denzinger.

5. Encyclique *Divinum Illud Munus*.

6. Œuvres complètes de saint Augustin traduites en français et annotées par MM. Péronne, Vincent, Ecalte, Charpentier, Barreau, 1869-1878, tome 27, Quinze sermons sur la Trinité.

Et le début de l'Evangile de Saint Jean : Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu. Tout par lui a été fait, et sans lui n'a été fait rien de ce qui existe.

Jn XII, 45-46 : *Et celui qui me voit, voit celui qui m'a envoyé. Je suis venu dans le monde comme une lumière, afin que celui qui croit en moi, ne demeure pas dans les ténèbres.*

XIII, 20 : *En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.*

XIII, 36 : *Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; mais celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie ; mais la colère de Dieu demeure sur lui.*

XIII, 5 : *Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé.*

XIV, 6 : *Jésus lui dit : « Je suis le chemin, la vérité et la vie ; nul ne vient au Père que par moi ».*

Jc VIII, 6 : *Pour nous néanmoins, il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses et pour qui nous sommes, et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui sont toutes choses et par qui nous sommes.*

I Tim II, 5-7 : *Car il y a un seul Dieu ; et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus fait homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous : c'est là un fait attesté en son temps, et c'est pour en témoigner, que j'ai été établi prédicateur et apôtre, - je dis la vérité, je ne mens pas, - docteur des nations dans la foi et la vérité.*

Symbole de Saint Athanase (Ve siècle) : *Quiconque veut être sauvé, doit avant tout tenir la Foi catholique : celui qui ne la garde pas intègre et inviolée ira, sans aucun doute, à sa perte éternelle. Or la Foi catholique consiste en ceci : nous vénérons un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'Unité. Et dans cette Trinité rien n'est antérieur ou postérieur, rien n'est plus grand ou moins grand, mais toutes les trois personnes sont coéternelles et coégales, si bien qu'en tout, comme il a déjà été dit plus haut, on doit vénérer aussi bien l'unité dans la Trinité que la Trinité dans l'Unité. Celui donc qui veut être sauvé doit penser cela de la Trinité.*

1ère profession de foi de Sirmium (351) souscrite par Libère en 357 : *Si la parole « Je suis Dieu, le premier, et Je suis après tout cela, et en dehors de moi il n'est pas de Dieu » (Is ILIV, 6) qui a été dite pour l'anéantissement des*

*idoles et de ceux qui ne sont pas des dieux, quelqu'un la conçoit à la manière des Juifs en excluant l'Unique engendré de Dieu avant les siècles, qu'il soit anathème.*⁷

Mais parmi ceux qui se déclarent aujourd'hui catholiques, 37 % seulement croient en la Sainte Trinité...⁸ . Ainsi, 63 % de ceux qui se prétendent catholiques ont cessé de l'être.

2e Concile de Constantinople : *Si quelqu'un ne confesse pas une seule nature ou substance du Père, du Fils et du Saint-Esprit, une seule puissance et un seul pouvoir, une Trinité consubstantielle, une seule divinité adorée en trois hypostases ou personnes, qu'un tel homme soit anathème.*

Le Credo exprime la foi trinitaire : *Credo in unum Deum, Patrem (...) Et in unum Dominum Jesum Christum Filium Dei unigenitum. (...) Et in Spiritum Sanctum, Dominum, et vivificantem : qui ex Patre Filioque procedit. Qui cum Patre et Filio simul adoratur, et conglorificatur (...) Amen.*

De même que le Gloria : *Gloria in excelsis Deo (...) Domine Deus Rex caelestis, Deus Pater omnipotens. Domine Fili unigenite Jesu Christe. Domine Deus Agnus Dei Filius Patris (...) Qui sedes ad dexteram Patris (...) Tu solus altissimus Jesu Christe, cum Sancto Spiritu in gloria Dei Patris. Amen.*

Comment peut-on chanter cela publiquement dans la liturgie et ne pas y croire au point de trouver « du bon » dans les fausses religions qui mènent à la perdition ?

« LES MARDIS DE LA PENSÉE CATHOLIQUE »

Mardi 30 mai

à 20h au prieuré Saint-Ferréol

« Emile Keller, le député du
Syllabus » (5^e partie)

7. Denzinger 1957, 140.

8. Sondage de 2007.

LA CHRONIQUE DU PRIEURÉ



Les sœurs du prieuré de Marseille (de haut en bas et de gauche à droite) :

Sr Thérésita-Maria, Sr Jeanne-Elisabeth, Sr Marie-Damien, Sr Marie-Sophie et Sr Marie-Clémence.

Dimanche 16 avril, 5 postulantes ont reçu l'habit religieux des sœurs de la FSSPX, deux novices ont prononcé leurs premiers vœux et deux sœurs ont émis leurs vœux perpétuels durant la messe pontificale célébrée par Mgr Fellay. Parmi elles des visages connus de nos paroisses : Mlle Jacinthe Le Cocq désormais sœur Marie-Liesse, Mlle Agnès Morris désormais sœur Marie-Claudia, Mlle Eugénie Taillandier désormais sœur Marie-Hilaire. Sœur Jeanne-Elisabeth quant à elle a fait profession perpétuelle. Deo Gratias pour ces belles vocations !



Le 9 avril, trois adultes ont été baptisés à St Pie X et ont pu profiter de la sainte nuit de Pâques pour s'unir pour la première fois à Notre Seigneur. Que nos prières accompagnent ces jeunes baptisés et merci mon Dieu pour ces très heureuses nouvelles !



CALENDRIER DU MOIS

à Marseille

- Samedi 20 :** Rosaire médité avec ND de Compassion à St Pie X à 17h45.
- 27 - 28 - 29 :** Pèlerinage de Pentecôte Chartres - Paris.
- Dimanche 11 juin :** Premières communions à St Pie X. L'après-midi à 17h, procession du TS Sacrement avec reposoir à la porte d'Aix.

CARNET PAROISSIAL

BAPTEME

à Marseille :

- Alexis JEONG, le 9 avril
- Jean ROMERO, le 9 avril
- Joseph MEDFAI, le 9 avril

à Aix :

- Jeanne MONET, le 15 avril

MARIAGE

à Marseille :

- Kevin LA TORRE et Marie TRANIN, le 22 avril

SEPULTURE

à Marseille :

- René BELMONTE, le 5 avril

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociolo - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 11h30 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi

Haute Corse

Ville di Paraso

- Dimanche : 17h00 messe

L'Acampado n° 192,

mai 2023, prix 2 €

Editeur : L'Acampado

40, chemin de Fondacle

13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :

Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010

maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :
25 € ou plus

chèque à l'ordre de
L'ACAMPADO

MARSEILLE

Église de la Mission de France - Saint-Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h

Chapelet tous les jours à 18h et 1^{er} samedi à 17h45

Salut du TSS chaque jeudi à 17h45

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe

Permanence lundi et mercredi de 9h à 11h30

Cours de doctrine pour adultes le samedi à 11h et le

mardi à 19h30 sauf le dernier mardi du mois

Cours de catéchisme pour adultes le samedi à 11h45

Le 1^{er} Vendredi du mois Adoration de 20h à 23h

Prieuré Saint-Ferréol & École Saint-Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : 13p.marseille@fsspx.fr

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h15

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois Adoration de 20h45 à 23h15

Chorale de St Pie X : répétition le mercredi à 20h

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 9h00 messe basse
10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1^{er} Vendredi du mois messe à 18h30
- 1^{er} Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour adultes le mercredi à 19h30

Cours de doctrine pour adultes le jeudi à 19h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint-Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 1^{er}, 2^e et 4^e Dimanche du mois : 18h00

(Sauf en juillet et août : pas de messe.)